

Objet : MARCHES D'ASSURANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES 2025-2029  
Dommages aux biens, Responsabilité civile, Flotte automobile, Risques statutaires, Cyber Risques.

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

VU les propositions reçues suite à la consultation en appel d'offre ouvert réalisée le 06/05/2024 pour les contrats d'assurance de la Communauté de Communes (AAPC publié dans sur le JOUE et le BOAMP, et sur le profil acheteur AWS) ;

VU l'analyse des offres, réalisée conformément au règlement de la consultation ;

Considérant qu'il convient de notifier le marché ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** De confier les contrats d'assurance, objets de la consultation ci-dessus mentionnée aux compagnies mandataires suivantes :

LOTS	DÉSIGNATION	TITULAIRES	Montant € TFC/ %
LOT 01	Dommages aux biens	SMACL	29 467,59 €
LOT 02	Assurance des responsabilités et défense recours	Paris Nord assurances	4 412,53 €
LOT 03	Flotte automobile et Accessoires	SMACL	39 110,44 €
LOT 04	Risques statutaires	CNP ASSURANCES offre de base + prestation supplémentaire n°2 (MO 15j de franchise)	154 340,39 € (5,06% masse salariale CNRACL
LOT 05	CYBER RISQUES	SARRE ET MOSELLE	3 329,94 €

Article 2 : Dit que les dépenses en résultant seront inscrites et imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Article 3 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 02 septembre 2024

Le Président,

Jean Louis JALLAT

